



Litige sur les charges d'une location ?

Par **cesy**, le **14/03/2011** à **23:15**

Bonjour,Je suis locataire d'un F1 à 30m². Et chauffer collectif par une chaudière qui fonctionne au gaz, mes charges prennent en compte le chauffage le montant jusqu' en 2010 était de 110 € par mois. En 2008 la montant total des frais de chauffage pour l ensemble de l immeuble était de 4.114 € j avais reçue en retour de charges de 116 € jusque la tout allait bien. En 2009 celle ci augmente a 9.144 € j ai du payer en plus de mes appels de charges 325 € le dernier décompte de charge en date nous donne un montant global immeuble de 11.318 € (14 appartements qu'en studio f1 et f2) Le même scenario se reproduit chez tous le locataire à des montants différents, l agence me demande un plus de charge de 750 € + loyer et appels de charges a savoir que depuis août 2010 mes charges mensuelles sont passées à 130 € par mois et des avril 2011 passeront à 170 €. entre 2008 et 2010 j ai appris que la chaudière avait des problème de fonctionnement et de mauvais réglages, un document nous dit que la pompe de régulation et du circulateur de la chaudière devait être changer. Un des locataires nous dit également que ses radiateurs tournaient à plein régime durant tout l'été 2010 que malgré ses réclamations à l'agence ces derniers ne sont intervenus que vers le mois d'octobre en début d'hiver. Ma question est la suivante : est ce aux locataires de payer la négligence de la maintenance qui a fait ce surplus d'énergie ? Sommes-nous responsable de ce mauvais fonctionnement ? Que peut-on faire devant une hausse + de 275 % en deux ans ? Qui est responsable ? Quels sont nos droits et éventuels recours ? Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **15/03/2011** à **00:14**

Est-ce qu'il y a des propriétaires habitant l'immeuble ?

Par **cesy**, le **15/03/2011** à **19:41**

oui une personne agé